CABOURG

19 janvier
> 18 février

RECENSEMENT DE LA POPULATION

LE RECENSEMENT EST UN DEVOIR CITOYEN CAR :

- cela détermine la participation de l'État au budget de notre commune
- cela permet de disposer des ressources financières nécessaires
- cela permet d'identifier et d'anticiper les besoins de la commune (équipements publics, commerces, logements...)

COMMENT SE DÉROULE LE RECENSEMENT ?

24 agents recenseurs ont été recrutés par la commune. L'agent désigné pour votre quartier déposera une lettre d'information dans votre boîte aux lettres. Puis, il vous distribuera une notice afin de vous permettre d'effectuer **votre recensement en ligne sur internet.**
Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous.

VOUS NE MAÎTRISEZ PAS L'OUTIL INFORMATIQUE ?

Signalez-le à votre agent recenseur qui vous remettra un **questionnaire papier**. Vous pourrez également venir en mairie afin qu'un agent municipal vous aide à accomplir cette démarche.

Chaque agent présentera sa carte d'agent recenseur signée du Maire et revêtue du cachet de la mairie. En cas de doute sur l'identité de la personne, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Vous avez une question ? Contactez nous.
Isabelle ROSE au 02.31.28.88.90

Recensement de la population

cabourg.fr